

CONSEIL MUNICIPAL DE LILLE

RÉUNION EXTRAORDINAIRE

Séance du Dimanche 17 Mai 1925

	Pages
Conseil municipal :	
Installation	328
Administration municipale :	
Maire et Adjoint. — Nominations	329
Hommage à M. G. Delory	330
Maire honoraire. — Proclamation	330
Adjoint. — Nominations	335

L'an mil neuf cent vingt-cinq le dimanche, dix-sept mai, à onze heures du matin, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Lille, proclamés par le Bureau électoral à la suite des opérations des trois et dix mai, se sont réunis dans la salle des délibérations sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles 48 et 77 de la loi du 5 avril 1884.

Étaient présents MM. les Conseillers municipaux :

BALAVOINE, Jules-Étienne.	DOYENNETTE, Édouard-Georges.
BARDIN, Joseph	FAVIÈRES, André-Jean.
BARDOU, Paul-Marie.	GIRARDIN, Paul.
BAUCHE, Alfred-Florent.	MALAQUIN, Alphonse.
BONDUES, Désiré.	MARTIN, Philippe-Paul.
BOUR, Juste-Louis.	MASSON, Georges-Louis.
CNUUDE, Henri-Charles.	MEYER, Emmanuel.
COOLEN, Richard-Alexandre.	OLIVIER, Maurice.
CORSIN, Alfred-Henri.	PEETERS, Louis-Gustave.
COUROUBLE, Arthur-Armand.	RAGHEBOOM, Auguste-Valentin.
CRETON, Fleury-Aimé.	ROUSSEAU, Alfred.
DEBADTS, Julien-Léon.	SAINT-VENANT, Charles-Eugène.
DELEMER, François.	SALENGRO, Roger-Henri.
DEMAILLY, Louis.	TAFFIN, Amé-Auguste.
DENEUBOURG, Auguste.	VANDENBERGHE, Edmond-Alfred.
DEVERNAY, Théodore-Désiré.	VERHAEGHE, Désiré-Marie.
DHILLY, Gaston-Pierre.	WILLEMS, Gaston-Léon.
DOMPSIN, Louis.	

Absent : M. DELORY Gustave, excusé.

Conseil municipal
Installation

La séance est ouverte sous la présidence de M. Goudin Georges, qui prononce les paroles suivantes :

« En l'absence de notre collègue Delory, retenu par la maladie, je prends aujourd'hui la présidence pour procéder à l'installation du nouveau Conseil municipal. J'espère que, comme le précédent, il défendra énergiquement les intérêts de la ville de Lille. Ce sera la meilleure réponse à apporter aux critiques injustifiées de nos adversaires. Mes amis, au revoir. »

Après l'appel nominal, il donne lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et déclare installer MM. BALAVOINE, BARDIN, BARDOU, BAUCHE, BONDUES, BOUR, CNUUDE, COOLEN, CORSIN, COUROUBLE, CRETON, DEBADTS, DELEMER, DELORY, DEMAÏLLY, DENEUBOURG, DEVERNAY, DHILLY, DOMPSIN, DOYENNETTE, FAVIÈRES, GIRARDIN, MALAQUIN, MARTIN, MASSON, MEYER, OLIVIER, PEETERS, RAGHEBOOM, ROUSSEAU, SAINT-VENANT, SALENGRO, TAFFIN, VANDENBERGHE, VERHAEGHE, WILLEMS, dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

M. RAGHEBOOM Auguste, le plus âgé des membres du Conseil, prend ensuite la présidence.

Il prononce les paroles suivantes :

« Le privilège de l'âge, qui m'amène à présider cette réunion, n'est pas, je dois le dire, très enviable, parce qu'on voudrait être toujours jeune.

» Je suis persuadé que vos efforts concourront à mener à bien votre tâche. Comme tout bon Lillois, nous espérons que Lille sera toujours plus prospère, plus riche et plus grande, et deviendra, un jour, la deuxième ville de France. J'espère vivre encore assez d'années pour la voir arriver à ce rang, grâce à la ténacité qui caractérise les habitants de notre région, à la vigueur des travailleurs de Lille, à leur intelligence et à l'esprit qui les anime ».

Le Conseil choisit pour secrétaire M. DOMPSIN Louis.

Élection du Maire. — Premier tour de scrutin

Le président, après avoir donné lecture des articles 76, 77 et 80 de la loi du 5 avril 1884, a invité le Conseil à procéder au scrutin secret, et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection d'un Maire.

Election du Maire

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis, fermé, au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	35
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	1
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	34
Majorité absolue	18

A obtenu : M. SALENGRO Roger, trente quatre-voix (34).

*Hommage
à M. G. Delory
—
Proclamation
Maire honoraire
—*

M. SALENGRO Roger-Henri, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire.

Il a prononcé ensuite les paroles suivantes :

« Mes premiers mots seront d'hommage, de respect filial à Gustave DELORY.

Si la maladie le retient cloué, sur un lit de souffrances, loin de nos travaux, sa pensée toujours ici demeure, règle notre conduite, dicte nos actes.

Nous nous rappelons sa joie, en décembre 1919, non de la victoire de son Parti, non de son propre triomphe, mais à la pensée qu'il pourrait travailler au relèvement de nos ruines, à la prospérité, à l'embellissement de Lille, Capitale des Flandres.

Ce travail, il l'a accompli, en dépit de son âge et de son état de santé. D'un cœur ardent, il s'est attelé à la besogne. Ceux qui furent ses collaborateurs se rappellent son dévouement à la ville de Lille, son travail sans relâche pour mener à bien une tâche ingrate et sans gloire.

Sans doute, l'hommage que nous lui adressons heurtera sa modestie. Cependant, c'est pour nous un devoir impérieux de le lui faire tenir.

Cet hommage lui est adressé, non seulement par ceux qui, travaillant à ses côtés, le virent à l'œuvre, non seulement par les milliers d'hommes qui, sous notre drapeau, mènent le combat pour la justice, mais surtout par la ville de Lille tout entière.

C'est au nom de tous les Lillois, sans distinction de partis, que nous vous demandons, au seuil de nos travaux, de proclamer Gustave DELORY, premier citoyen de la ville de Lille, Maire honoraire de la Cité Lilloise. »

(*Applaudissements unanimes*).

Élection du premier Adjoint

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. SALENGRO, élu Maire, à l'élection du premier adjoint.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	35
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	1
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	34
Majorité absolue	18

*Nomination
des adjoints
—*

A obtenu :

M. VERHAEGHE Désiré, trente-quatre voix (34).

M. VERHAEGHE Désiré-Marie, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé adjoint.

Élection du second adjoint

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du second adjoint.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	35
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	1
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	34
Majorité absolue.	18

A obtenu : M. SAINT-VENANT Charles, trente-quatre voix (34).

M. SAINT-VENANT Charles-Eugène, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé adjoint.

Élection du troisième adjoint

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du troisième adjoint.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	35
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	1
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	34
Majorité absolue.	18

A obtenu :

M. BALAVOINE Jules, trente-quatre voix (34).

M. BALAVOINE Jules-Étienne, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé adjoint.

Élection du quatrième adjoint

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du quatrième adjoint.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	35
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	1
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	34
Majorité absolue.	18

A obtenu :

M. BARDOU Paul, trente-quatre voix (34).

M. BARDOU Paul-Marie, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé adjoint.

Élection du cinquième adjoint

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du cinquième adjoint.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	35
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	1
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	34
Majorité absolue.	18

A obtenu :

M. FAVIÈRES André, trente-quatre voix (34).

M. FAVIÈRES André-Jean-Jacques, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé adjoint.

Élection du sixième adjoint

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du sixième adjoint.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	35
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	1
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	34
Majorité absolue.	18

A obtenu :

M. BONDUES Désiré (trente-quatre voix) (34).

M. BONDUES Désiré-Louis-Joseph, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé adjoint.

Élection du septième adjoint

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du septième adjoint.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	35
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	1
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	34
Majorité absolue.	18

A obtenu :

M. WILLEMS Gaston, trente-quatre voix (34).

M. WILLEMS Gaston-Léon, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé adjoint.

Élection du huitième adjoint

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du huitième adjoint.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	35
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	1
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	34
Majorité absolue	18

A obtenu :

M. RAGHEBOOM Auguste, trente-quatre voix (34).

M. RAGHEBOOM Auguste-Valentin, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé adjoint.

Election du neuvième adjoint

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du neuvième adjoint.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	35
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	1
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	34
Majorité absolue	18

A obtenu :

M. CRETON Fleury, trente-quatre voix (34).

M. CRETON Fleury-Aimé, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé adjoint.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

L'article 73 de la loi du 5 avril 1884, modifié par la loi du 27 juillet 1923, donne au Conseil municipal la faculté de décider, par une délibération prise sur la proposition du Maire, la création, pour la durée de son mandat, d'un ou plusieurs postes supplémentaires d'adjoints.

Nous vous proposons de décider la création de trois postes supplémentaires d'adjoints, ce qui portera ainsi leur nombre à 12, chiffre maximum autorisé par la loi.

Adopté.

Administration
municipale
—
Adjoints
supplémentaires
—
Création
—

Election du premier adjoint supplémentaire

Il a été procédé ensuite, dans les formes prescrites par l'article 1^{er} de la loi du 27 juillet 1923, modifiant l'article 73 de la loi du 5 avril 1884, et sous la présidence de M. SALENGRO Roger, élu maire, à l'élection de trois adjoints supplémentaires.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	35
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître . . .	1
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	34
Majorité absolue	18

A obtenu :

M. DENEUBOURG Auguste, trente-quatre voix (34).

M. DENEUBOURG Auguste, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé adjoint supplémentaire.

Election du second adjoint supplémentaire

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du second adjoint.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	35
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître . . .	1
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	34
Majorité absolue.	18

A obtenu :

M. MASSON Georges, trente-quatre voix (34).

M. MASSON Georges-Louis, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé adjoint supplémentaire.

Election du troisième adjoint supplémentaire

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du troisième adjoint.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	35
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffi- sante, ou dans lesquels les votants se sont fait connaître.	1
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	34
Majorité absolue.	18

A obtenu :

M. TAFFIN Amé, trente-quatre voix (34).

M. TAFFIN Amé-Auguste-Eugène, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé adjoint supplémentaire.

M. le Maire prononce les paroles suivantes :

M. le MAIRE. — Je m'en voudrais, Citoyens, si je ne vous disais mon émotion et mes craintes.

Mon émotion devant la marque de haute confiance dont vous avez bien voulu m'honorer.

Mes craintes à la pensée de la tâche écrasante, trop lourde pour mes faibles épaules.

Pour la mener à bien, ce ne sera pas trop de votre concours le plus ardent, de votre union la plus étroite. Ce concours, cette union, je vous les demande de tout mon cœur, de toute mon âme.

Pour moi, je m'efforcerai d'allier la fougue de notre Ghesquière à la sagesse souriante, à l'expérience avisée de notre vénéré Delory.

Comme eux, j'entends me donner, de toutes mes forces, de toute mon énergie, à la Ville de Lille, à la classe ouvrière, à la démocratie sociale.

Nous avons remporté une victoire triomphale. A notre appel, le peuple de Lille a marqué son attachement indéfectible à une politique de paix, de laïcité, de démocratie, de justice. A notre appel, il a montré d'éclatante façon sa volonté de réformes hardies, profondes, d'audace.

Loin de nous l'idée d'abuser de notre victoire. A d'autres, le soin de tenter de faire croire que nous sommes le parti de l'émeute, de la haine et du sang. Le couteau, la matraque, le browning ? C'est sans doute le fascisme : ce n'est pas le socialisme. C'est sa caricature la plus infâme.

Nous ne serons pas, à l'Hôtel de Ville, des sectaires. Mes amis qui siègent à ce Conseil ont trop souffert dans leur chair, dans leur sang, d'atteinte à la libre expression de leurs opinions, d'attentats à leur propre liberté de pensée. C'est dire que nous pratiquerons une politique de liberté.

De tout notre cœur, nous entendons nous consacrer à la Ville de Lille, que nous voulons toujours plus grande, plus belle, plus saine, plus prospère ; dont nous voulons porter au loin, le renom et la gloire.

Nous oublions une campagne de calomnies et d'injures. Nous entendons, par nos actes, faire la preuve que nous sommes de taille à gérer notre Cité, à gouverner, à l'Hôtel de Ville, dans l'intérêt de la classe ouvrière et de la République, dans l'intérêt de la population lilloise.

Au terme de cette première séance, de tout notre cœur, de toutes nos poitrines, un double cri sort : « Vive Lille ! Vive la République du Travail et de la Paix ».

(Vifs applaudissements).

La séance est levée à 11 h. 50.

